

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MUNICIPALITE DE TUNIS



2^{ème} AVIS DE CONSULTATION

Pour l'acquisition de poissons destinés à l'alimentation des animaux du Parc Zoologique de la Ville de Tunis durant l'année 2018

La Municipalité de Tunis lance une deuxième consultation pour l'acquisition de poissons destinés à l'alimentation des animaux du Parc Zoologique de la Ville de Tunis durant l'année 2018.

Les fournisseurs intéressés peuvent prendre connaissance du dossier de la consultation et le retirer tous les jours ouvrables, pendant l'horaire administratif à la Direction du Parc Zoologique de la ville de Tunis au Belvédère après paiement d'un montant de 20 dinars.

Les offres doivent être placés dans une enveloppe cachetée.

Cette enveloppe doit porter l'indication «À ne pas ouvrir avis de consultation pour l'acquisition de poissons destinés à l'alimentation des animaux du Parc Zoologique de la Ville de Tunis durant l'année 2018» elle contiendra les pièces administratives, techniques et financières indiquées à l'article 4 du cahier des charges de la consultation.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapide poste à la Municipalité de Tunis, Hôtel de Ville, La Kasbah –Cedex 1080 Tunis, ou **en mains propres contre récépissé au Bureau d'ordre Central au plus tard le 23 avril 2018.**

La date de la réception au bureau d'ordre central fait foi.

Seuls seront ouverts les plis reçus au plus tard à la date limite de la réception des offres.